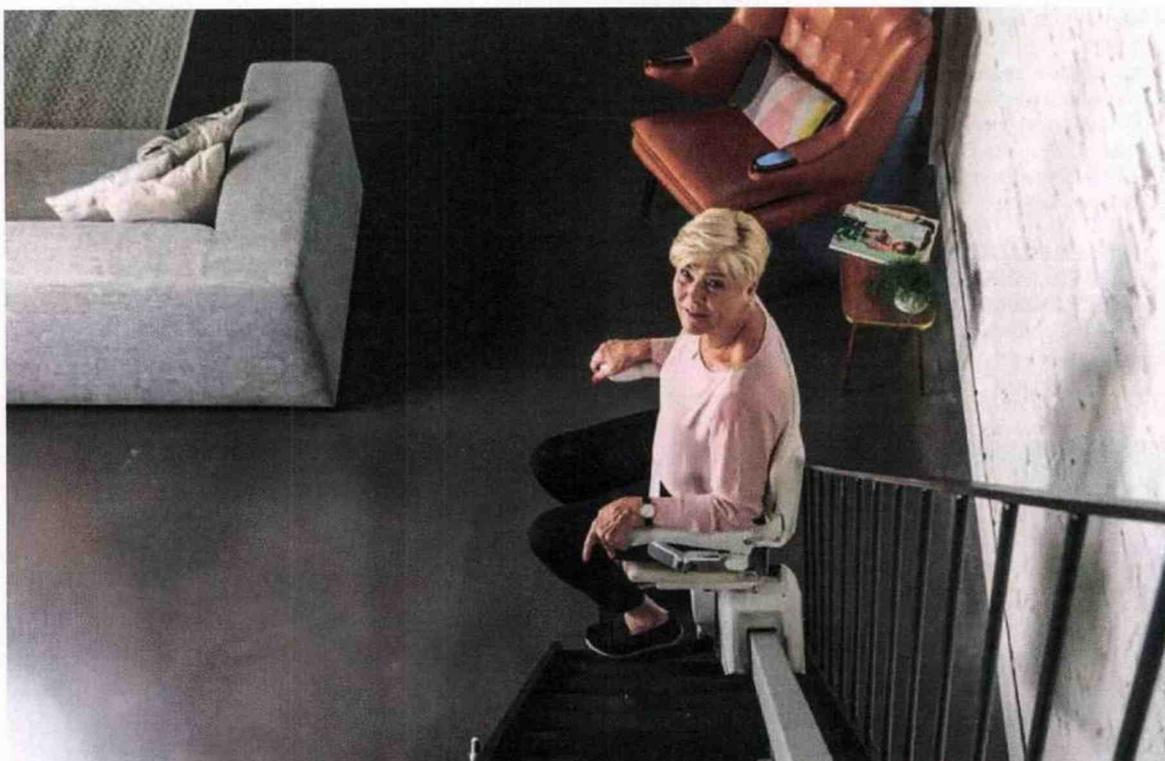


VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION**6,9 MILLIONS DE LOGEMENTS À ADAPTER D'ICI DIX ANS !**

Ma PrimeAdapt' va entrer en vigueur en 2024. Cette aide vise à améliorer l'habitat des personnes âgées en l'adaptant à leurs nouveaux besoins liés à la perte d'autonomie et de mobilité



Avec une augmentation du nombre de séniors pour la décennie à venir, la question du vieillissement de la population et de la demande d'aménagement du domicile, de produits et de services liés à l'autonomie est devenue urgente. En effet, au cours de la prochaine décennie, les séniors devraient être au nombre de 21 millions d'individus, contre 19 millions aujourd'hui et 85 % d'entre eux ont l'intention de vieillir à domicile.

Avec une augmentation du nombre de séniors pour la décennie à venir, la question du vieillissement de la population et de la demande d'aménagement du domicile, de produits et de services liés à l'autonomie est devenue primordiale et urgente. En effet, au cours de la prochaine décennie, ils devraient être au nombre de 21 millions d'individus, contre 19 millions aujourd'hui. De plus, 85 % d'entre eux ont l'intention de vieillir à domicile. Face à ce constat, l'enjeu de l'adaptation des logements au vieillissement est devenu crucial. C'est en ce sens que va

BON À SAVOIR**MaPrimeAdapt' : c'est quoi ?**

MaPrimeAdapt' est une aide à l'adaptation des logements au vieillissement qui verra le jour le 1^{er} janvier 2024. Elle a pour objectif d'adapter les logements des séniors, en l'occurrence des personnes âgées de plus de 70 ans en fonction de leur perte d'autonomie. Calquée sur la prime énergie MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt' pourrait prendre en charge entre 50 et 70 % des montants, selon le coût des travaux d'adaptation du logement et dans la limite de 12 000 €. Avec MaPrimeAdapt', Emmanuel Macron compte rénover 500 000 logements d'ici 2027, un objectif pour lequel le Président a accordé 35 millions d'euros à l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour 2023. Un budget qui devrait, à terme, réduire de 20 % les chutes à domicile.



être mise en place l'aide financière d'État MaPrimeAdapt', proposée en mai 2021 par Luc Broussy, président de France Silver Eco, et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette future aide vise à améliorer l'habitat des personnes âgées en l'adaptant à leurs nouveaux besoins liés à la perte d'autonomie et de mobilité.

Toutefois, le périmètre de la Silver Économie ne se limite pas au grand âge et à la perte d'autonomie : les jeunes seniors constituent une population nouvelle dont les comportements, les envies, les besoins et le rôle social sont encore trop peu pris en compte. La génération des baby boomers (née entre 1945 et la fin des années 1960) est la première à accompagner ses parents dans le grand âge et la perte d'autonomie. Elle a aussi la volonté d'anticiper son vieillissement et de ne pas se laisser surprendre. L'offre doit donc s'adapter pour répondre à l'ensemble de cette demande, générant ainsi des emplois et des relais de croissance importants pour l'économie française.

UN LEVIER SIGNIFICATIF

Le dispositif MaPrimeAdapt' constituerait donc un véritable progrès en termes de lisibilité et de réduction des délais de traitement pour ce type de travaux. Le consortium d'acteurs du bâtiment*, rassemblé autour de la filière Silver Économie, estime par ailleurs qu'une politique ambitieuse d'adaptation massive d'au moins 2,3 millions de logements pour les seniors sur dix ans s'autofinance. Le pourcentage élevé (85 %) de personnes souhaitant rester chez elles le plus longtemps possible doit inciter les différents acteurs à étendre cette politique globale d'adaptation des logements au vieillissement à tous les seniors, et pas uniquement à ceux éligibles à MaPrimeAdapt'. Pour cela, un véritable travail est nécessaire concernant l'aspect psychologique lié au tabou du vieillissement. De nombreux seniors peuvent être réticents à l'idée d'entreprendre des aménagements dans leur logement. Il apparaît donc nécessaire de lancer une véritable campagne de sensibilisation qui révélerait les atouts de ce type d'adaptations. Les collectivités territoriales (départements, EPCI, communes) ont un rôle essentiel à jouer, notamment dans l'articulation de MaPrimeAdapt' avec des aides complémentaires fiscales. Selon la filière Silver Économie, l'accélération ne pourra se faire sans l'impulsion des collectivités.

UNE POLITIQUE BUDGÉTAIREMENT ÉQUILIBRÉE

Pour que la politique d'adaptation du logement au vieillissement soit équilibrée pour la puissance publique, il est important qu'elle permette d'aboutir au minimum à l'adaptation de 2,3 millions de logements en dix ans, ce qui correspond à une croissance progressive de nouveaux logements adaptés par an de 110 000 en 2024 à 230 000 à partir de 2030. En effet, seul un effet d'entraînement d'adaptation des logements au-delà des seuls logements subventionnés permettra d'atteindre une neutralité économique en dix ans. Il faut d'ailleurs compter 1 logement aidé via MaPrimeAdapt' pour 1,4 logement adapté sans subvention. Le dispositif global MaPrimeAdapt', allant au-delà de la simple aide financière, crée alors un effet démultiplicateur d'entraînement pour l'ensemble des logements des seniors. En revanche, la sanctuarisation d'un dispositif MaPrimeAdapt' pérenne est essentielle pour lui laisser le temps non seulement de permettre la structuration de l'écosystème de l'adaptation du logement et du maintien à domicile, mais aussi de lui donner de la visibilité, tant auprès des personnes âgées et de leur entourage qu'auprès des professionnels des secteurs du bâtiment et de la santé.

DES BÉNÉFICIAIRES SOCIÉTAUX ET ÉCONOMIQUES

Au-delà des économies générées et du développement d'une nouvelle filière prometteuse, cette politique d'adaptation du logement au vieillissement génère aussi des externalités positives importantes. Parmi elles, on observe

Les chiffres

Sur la période étudiée (2024-2033), un équilibre budgétaire est ainsi obtenu pour la puissance publique, avec 6,2 milliards de coûts induits par la politique d'adaptation des logements et 6,3 milliards de coûts évités (dépenses de protection sociale, de prise en charge en établissement...) et de recettes additionnelles (TVA, création d'emplois, baisse des accidents de travail...).

une amélioration de l'espérance de vie en bonne santé et de la qualité de vie de la personne âgée à domicile (diminution de 20 % des chutes dans les logements adaptés, par exemple), un impact encourageant concernant les métiers du domicile et les aidants familiaux (la prise en charge de proches en état de dépendance mobilise aujourd'hui près d'un Français sur six, soit 16 % des salariés en France), ainsi que d'importants progrès en matière de sobriété énergétique. Ainsi, adapter son logement devra permettre de le rendre vertueux, évolutif et à même de répondre aux différents événements de la vie.

D.Pa

*Consortium d'acteurs : Fédération française du bâtiment (FFB), Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), Ignès, Fédération française des Intégrateurs électriciens (FFIE), Coedis, Association des industries de la salle de bains (Afish), Fédération des ascenseurs, Club de l'amélioration de l'habitat, Saint-Gobain Distribution France et Indépendance royale.



2 MILLIONS DE CHUTES CHAQUE ANNÉE !

Chaque année, on dénombre deux millions de chutes chez les plus de 65 ans. Leurs conséquences peuvent être graves, puisqu'elles entraînent plus de 130 000 hospitalisations. Ce risque demeure sous-estimé, car seuls 17 % des plus de 65 ans savent qu'une chute représente la première cause de mortalité accidentelle dans leur classe d'âge.

10 000 vies sont ainsi fauchées chaque année, alors que la chute pourrait, dans la plupart des cas, être évitée ou limitée dans sa gravité.

Face à cet enjeu de santé publique majeur dont l'importance va croître avec la transition démographique, un plan d'action national est mis en place pour réduire les chutes mortelles ou entraînant une hospitalisation des personnes âgées de 20 % d'ici 2024. Le Gouvernement s'inscrit dans la continuité des propositions du rapport présenté en mai 2021 par M. Luc Broussy, ainsi que des recommandations émises dans le rapport de la Cour des comptes de novembre 2021.